

## 1. les conditions de la pratique :

L'EPS étant une discipline scolaire obligatoire, tous les élèves doivent se présenter en cours avec une tenue adaptée à l'activité pratiquée, (tenue qui devra permettre à l'élève de se changer entièrement après la séance avec un passage possible et recommandé par la douche).

### ➤ Inaptitude et dispense

L'inaptitude découle d'un avis médical : un certificat du médecin est exigé. La dispense relève d'une décision administrative (enseignant ou direction)

### ➤ Inaptitude annuelle

L'élève est dispensé des cours toute l'année (le certificat médical peut être confirmé par le médecin scolaire)

### ➤ Inaptitude pour une durée correspondant à une activité (un cycle)

L'élève peut être dispensé des cours, en permanence ou à l'extérieur du lycée selon la demande formulée par la famille par le biais du carnet de liaison et la décision prise par la direction.

### ➤ Inaptitude ponctuelle

L'élève est présent en cours.

## 2. Les déplacements

Certaines activités nécessitent l'utilisation des transports en commun (tramway, bus).

En classe de 3ème Prépa Pro, 1ère année de CAP, Seconde Professionnel, Seconde Général, les élèves partent de l'établissement accompagnés du professeur. Le titre de transport devra être fourni par l'élève.

En classe de 2ème année ce CAP, Première, Terminale Bac Pro - Première, Terminale Générale, les élèves se rendront eux-mêmes, du Lycée ou de leur domicile, au lieu de séance en utilisant le moyen de transport de leur choix (bus, tramway, voiture, vélo). Une grande rigueur sera demandée concernant le respect des horaires (retards et absences à justifier impérativement).